

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°2

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 20

PRESENTS (13) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.BONNET, M.CHAINE, M.PREHER, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) : Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.MELQUIOND
M.HENEAU donne pouvoir à Mme BARREAU
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PREHER
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK

EXCUSES (2) : M. BEN EMBAREK, Mme PIAULET

Secrétaire de séance : Mme BARREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Site de la « Manu » - aménagement des espaces extérieurs : abords du musée auto-moto-vélo et d'un skatepark architecturé polyvalent - Demande de subvention

Le site de l'ancienne manufacture d'armes de Châtelleraudais est le témoin d'une histoire industrielle ayant fortement marqué la ville et son territoire. Friche industrielle il y a quelques années, le site a fait l'objet de restaurations successives et accueille aujourd'hui de nombreuses activités aussi diverses et notoires que l'AFPA, les archives nationales de l'armement, l'école nationale de cirque, le Conservatoire de musique et de danse, le musée Auto-Moto-Vélo, ou la Patinoire "la Forge".

Fort de la présence de ces activités, le site demande à être ouvert à davantage de public que les seuls utilisateurs de ces équipements. Ainsi, un projet d'aménagement visant à la construction d'une identité spécifique au site est proposé. Il consiste en la réalisation d'ouvrages de surface, mais également de confortement de structures, pour redonner goût au public de fréquenter ce site et en accroître l'attractivité, en corollaire d'activités nouvelles comme la batellerie depuis le canal du directeur.

Ce projet d'aménagement du site de "La Manu" souhaité par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais entraîne des interventions successives et localisées dont certaines sont réalisées (patinoire et abords du canal), d'autres en voie de l'être (voir tableau ci-dessous) sur les espaces extérieurs, afin de doter le site d'une attractivité nouvelle et de le rendre apte à accueillir des animations et des ponctuations événementielles pour en faire un lieu de vie permanent.

L'aménagement des abords du musée représentant une partie de cette opération est estimé à 1 023 000 € H.T., sur un plan de financement prévisionnel établi comme suit :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

du 21 novembre 2016

n°2

page 2/3

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Place Henri Roy | 100 000 € | Région Nouvelle Aquitaine : | |
| Entrée est | 80 000 € | C.R.D.D. | 468 000 € |
| Place entrée musée | 160 000 € | 40 % du H.T. | |
| Esplanade patinoire | 53 000 € | Département de la Vienne | |
| Abords du musée | 180 000 € | Contrat de développement | 150 000 € |
| Gradins en pied des tours | 350 000 € | 14,6% | |
| Signalétique | 50 000 € | Autofinancement | 609 600,00 € |
| WC | 50 000 € | | |
| Total H.T. | 1 023 000 € | | |
| T.V.A. | 204 600 € | | |
| TOTAL T.T.C | 1 227 600,00 € | TOTAL T.T.C. | 1 227 600,00 € |

VU les articles L 2122-21-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire le site de la Manufacture, ou "Manu",

VU l'article 3 aliéna 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique, et plus particulièrement pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités touristiques.

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°9 du bureau communautaire de 12 septembre 2016, relative à l'intégration du financement par le Conseil Départemental de cette opération au sein du contrat de développement 2015 – 2020,

CONSIDERANT la nécessité de créer un environnement cohérent au sein des espaces centraux autour du musée auto-moto-vélo et du skatepark,

CONSIDERANT le rayonnement et l'attractivité d'un tel équipement une fois équipé de ces installations pour la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les subventions prévues au plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux dossiers de demandes de financement,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux afférents à cette opération.

Acquitté en PREFECTURE le 23/11/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°2

page 3/3

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 23/11/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



